

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-019 - Séance du 07 juin 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 1 juin 2012
Date d'affichage: 10 juin 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 10/06/2012

Le sept juin deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, GUERIN Patrick, PATRIAT Elisabeth (procuration), QUIGNARD Jean-Pierre, PAJOT Marc, CORNESSE Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, GIRARD François,

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT DES EAUX DE THOISY

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'absence répétée du délégué, Monsieur DESNOYER Fabrice, aux réunions du Syndicat des Eaux de THOISY LE DESERT et, qu'en conséquence, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE, Monsieur GUERIN Patrick, Conseiller municipal, pour représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux de THOISY en remplacement de Monsieur DESNOYER Fabrice.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 10 juin 2012

